

---

*Guide pour présenter une demande d'approbation éthique*

*Document à l'intention des étudiants de cycles supérieurs.*

---

## Introduction

Ce guide s'adresse aux étudiants de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais qui doivent présenter une demande d'approbation éthique. L'information contenue dans ce document est un résumé des renseignements qui se retrouve sur le site Web de l'éthique de la recherche.

## Table des matières

Introduction .....	1
Qui doit présenter une demande au comité d'éthique ?.....	3
Recherche nécessitant une approbation éthique .....	3
Recherche ne nécessitant pas une approbation éthique.....	4
Étudiants des cycles supérieurs : préparez adéquatement votre demande de certificat éthique .....	4
Documentation requise.....	5
Réception du dossier.....	5
Transmission des documents : .....	5
Quel est le délai pour l'évaluation de votre dossier?.....	6
Quand pouvez-vous présenter votre demande? .....	6
Certificat d'approbation éthique.....	6
Que devez-vous faire après l'émission de votre certificat d'approbation éthique? .....	6
Pouvez-vous modifier mon projet de recherche?.....	6
Que devez-vous faire lorsque votre projet de recherche est terminé? .....	6

## Qui doit présenter une demande au comité d'éthique ?

Il est important de savoir que pour toute recherche, l'Université exige que le chercheur remplisse un formulaire de [Déclaration éthique](#).

- Selon la section cochée, le suivi nécessaire sera fait :
  - **Section A** : votre projet de recherche nécessite un certificat d'éthique;
  - **Section B** : votre projet de recherche ne nécessite pas un certificat d'éthique

Par projet de recherche, on entend toute investigation systématique visant à établir des faits, des principes, des connaissances généralisables ou des propositions théoriques.

Si votre recherche implique la participation des êtres humains ou l'utilisation secondaire de données, vous devez obligatoirement recevoir l'approbation éthique du CER avant le début de vos travaux. De plus, afin de vous assurer de la conformité de votre certificat éthique pendant toute la durée de votre projet, vous avez la responsabilité de produire un rapport de suivi annuel en remplissant le formulaire [Rapport de suivi continu](#) chaque année.

### **Extrait du régime des études de cycles supérieurs**

#### **5.13**

*L'étudiant doit se conformer à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et, dans le cas d'un travail de recherche impliquant la participation d'êtres humains ou l'utilisation de données secondaires, l'étudiant doit détenir un certificat d'approbation éthique avant le début des travaux et maintenir valide ce certificat pendant toute la durée de la recherche.*

Il est important de savoir que l'obtention et le maintien de la validité du certificat d'éthique, et ce, pendant toute la durée de votre recherche est une condition d'obtention de votre diplôme.

### **Extrait du régime des études de cycles supérieurs**

#### **13.2**

*Les conditions d'obtention d'un diplôme sont les suivantes :*

- a) avoir satisfait aux règlements généraux de l'Université du Québec et aux règlements de l'UQO;*
- b) avoir satisfait aux exigences des programmes menant aux diplômes postulés;*
- c) avoir acquitté en entier les sommes dues, le cas échéant;*
- d) avoir conservé une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2.5*
- e) dans le cas où les travaux de recherche ont impliqué la participation d'êtres humains ou l'utilisation de données secondaires, avoir obtenu et maintenu valide pendant toute la durée de la recherche un certificat d'approbation éthique.*

## Recherche nécessitant une approbation éthique

Par projet de recherche nécessitant une approbation éthique, on entend:

- toute recherche menée avec des êtres humains par le biais d'une intervention, d'une interaction, d'une observation en milieu naturel ou d'une collecte de données confidentielles et personnelles sur des individus qui ne sont pas disponibles publiquement;

- toute utilisation secondaire de données (c'est-à-dire pour des fins autres que la recherche proposée) qui contiennent de l'information qui peut permettre d'identifier un être humain et qui ne sont pas accessibles ni disponibles publiquement.
- tout projet de recherche multicentre à risque minimal et dont le chercheur principal est lié à l'UQO.
- **toute recherche menée avec des êtres humains dans le cadre d'un stage de deuxième cycle s'il est prévu d'utiliser les données recueillies pendant le stage à des fins de publication de recherche.**

Pour aider le chercheur, voici quelques exemples de recherche nécessitant une approbation éthique:

- administration de questionnaires en personne, par la poste ou par internet;
- observation de personnes ou de communautés;
- consultation de renseignements personnels (dossiers scolaires d'étudiants);
- interviewer des parents sur le développement de leur enfant;
- rencontrer des dirigeants d'entreprise sur des pratiques de gestion;
- prendre connaissance des documents internes d'une organisation;
- rencontrer la clientèle d'un organisme ou d'une entreprise;
- rencontrer ou observer des groupes d'enfants.

### Recherche ne nécessitant pas une approbation éthique

Les articles 2.2 à 2.6 de l'ETPC2 prévoient des cas où certaines recherches sont exemptées de l'évaluation et d'autres activités qui ne constituent pas de la recherche. Ce sont:

- la recherche fondée uniquement sur de l'information accessible au public, à certaines conditions;
- l'observation de personnes dans les lieux publics, à certaines conditions;
- tout projet de recherche fondé exclusivement sur l'utilisation secondaire de renseignements anonymes ou de matériel biologique humain anonyme, à condition que les procédures de couplage, d'enregistrement ou de diffusion ne créent pas de renseignements identificatoires;
- les études consacrées à l'assurance de la qualité et à l'amélioration de la qualité, les activités d'évaluation de programme, les évaluations du rendement et les examens administrés à des personnes dans le contexte de programmes d'enseignement, s'ils servent exclusivement à des fins d'évaluation, de gestion ou d'amélioration;
- des activités artistiques qui intègrent essentiellement une pratique créative, sauf si un projet fait appel à une pratique créative en vue de recueillir auprès des participants des réponses qui seront ensuite analysées dans le cadre des questions liées au projet de recherche.

### Étudiants des cycles supérieurs : préparez adéquatement votre demande de certificat éthique

Afin de vous guider dans la préparation et le dépôt d'une demande de certificat éthique, le CER met à votre disposition un enregistrement vidéo de la présentation effectuée par monsieur André Durivage, président du comité et intitulé : «Comment obtenir un certificat éthique pour une recherche à l'UQO? »

Ce dernier y détaille les étapes préparatoires à suivre, y décrit les formulaires adéquats à utiliser et la façon appropriée de les remplir. Il répond également aux questions posées par des étudiants ayant assisté à cette présentation. Le fichier PowerPoint utilisé en appui à celle-ci est également disponible. Vous pourrez consulter l'enregistrement ainsi que le fichier PowerPoint à l'adresse suivante : <http://uqo.ca/ethique>

## Documentation requise

Les documents suivants doivent être joints à votre demande d'approbation éthique. Tous les dossiers incomplets vous seront retournés:

- Le formulaire de déclaration éthique
- Le formulaire de demande d'approbation éthique avec des sujets humains ou utilisation de données secondaires
- Le formulaire de consentement
- Copie des questionnaires et des schémas d'entrevue
- Copie du texte publicitaire et/ou affiche qui seront utilisées pour le recrutement des sujets
- Copie du texte identifiant les informations qui seront données lors du premier contact
- Les originaux des lettres des organismes/entreprises vous autorisant à recruter leurs employés ou leur clientèle pour votre recherche (sur papier entête des organismes/entreprises)
- Si le projet a reçu au préalable l'approbation d'un autre comité d'éthique, il est nécessaire de transmettre une copie de cette approbation éthique, accompagnée de la documentation soumise audit comité et des modifications subséquentes
- Tout autre document pertinent.

Notez que les formulaires de demande de certificat d'éthique regroupent les informations nécessaires à l'évaluation du dossier. Respectez la limite de pages ainsi que les exigences en matière de présentation. **Les documents donnant de l'information supplémentaire sur le projet de recherche (ex.: demande de subvention, projet de mémoire ou de thèse) NE SERONT PAS TRANSMIS AU COMITÉ.**

## Réception du dossier

Dans les cinq jours suivants la réception d'une déclaration éthique ou d'une demande de certificat d'approbation éthique, le secrétariat du comité d'éthique, vous fera parvenir un courriel de confirmation. **Si le dossier est complet, vous recevrez un numéro de référence** ainsi que la méthode d'évaluation applicable à votre projet. Si le dossier est incomplet, vous en serez informé et votre demande vous sera retournée. **Si vous ne recevez pas de courriel dans ce délai de cinq jours, veuillez communiquer immédiatement avec le secrétariat du Comité au poste 3970.**

**Veillez prendre note que vous et votre directeur ou directrice de recherche êtes responsable d'assurer le suivi de votre dossier.**

## Transmission des documents :

Une fois le formulaire rempli, vous devez le transmettre au secrétariat du comité d'éthique et de la recherche par l'un des moyens suivants :

- Par l'entremise de MOODLE via le cours éthique de la recherche;
- par courriel à l'adresse suivante : [comité.ethique@ugo.ca](mailto:comité.ethique@ugo.ca) ;
- par télécopieur au 819-595-3924 : la version électronique de vos documents devra être également transmise par courriel;
- par courrier interne à l'adresse suivante : bureau E-2100, Secrétariat général, pavillon Alexandre-Taché. La version électronique de vos documents devra être également transmise par courriel.

**Signature : Vous devez obligatoirement faire parvenir un formulaire signé.** Si le dépôt du document se fait via MOODLE, votre directeur ou directrice de recherche n'a pas à signer le document, car son identifiant MOODLE est utilisé.

***Le cours éthique de la recherche MOODLE est disponible seulement pour les professeurs(e).***

### Quel est le délai pour l'évaluation de votre dossier?

Le délai habituel pour obtenir une première réponse du comité est **d'au moins 2 mois** à compter de la réception du dossier. Le délai dépend de la nature des modifications et des précisions demandées par le comité et de la rapidité avec laquelle les réponses seront transmises au comité.

Il est donc important de prendre en considération le délai d'évaluation lors du dépôt de votre demande. Le calendrier de la réalisation de la recherche doit donc être adapté en fonction du délai d'évaluation.

### Quand pouvez-vous présenter votre demande?

Dès que possible, car aucune collecte de données ne peut être effectuée tant que le certificat d'approbation d'éthique n'est pas émis par le comité d'éthique.

### Certificat d'approbation éthique

Lorsque le comité est assuré que la recherche est conforme aux normes éthiques de l'Université, un certificat d'approbation éthique est émis. Le certificat d'approbation éthique est valide pour la durée du projet à compter de sa date d'émission. La date d'échéance est indiquée sur le certificat.

### Que devez-vous faire après l'émission de votre certificat d'approbation éthique?

#### **Suivi éthique continu :**

La Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et l'Énoncé de politiques des trois conseils prévoient une obligation pour le chercheur de faire un suivi continu de la réalisation de sa recherche. La notion de suivi continu implique que le rôle du comité d'éthique de la recherche (CER) ne se limite donc pas à émettre un certificat d'éthique pour un projet de recherche, mais inclut une évaluation éthique du déroulement des activités de recherche.

Donc, afin de vous assurer de la conformité de votre certificat éthique pendant toute la durée de votre projet, vous avez la responsabilité de produire un rapport de suivi annuel en remplissant le formulaire Rapport de suivi continu chaque année. Dans l'éventualité où ce rapport de suivi continu ne serait pas déposé 60 jours après la date où il aurait dû être déposé, le CER pourrait retirer son approbation éthique.

### Pouvez-vous modifier mon projet de recherche?

Si vous devez apporter des changements à un projet de recherche qui a déjà reçu une approbation éthique, vous devez soumettre au CER les modifications au protocole de recherche pour validation avant la mise en œuvre de ces modifications en remplissant le formulaire Rapport de suivi continu. Le défaut d'informer le comité d'un changement au projet de recherche peut entraîner l'annulation de l'approbation éthique.

### Que devez-vous faire lorsque votre projet de recherche est terminé?

Vous devez remplir le formulaire Rapport final et le transmettre au secrétariat du comité d'éthique afin de fermer votre dossier.